

Bonjour,

Professionnels hypothécaires du Canada (PHC) est le chef de file reconnu à l'échelle nationale dans la défense des intérêts de la filière du courtage hypothécaire au Canada. Nous rencontrons régulièrement les organismes de réglementation et les décideurs d'un océan à l'autre pour discuter de l'efficacité des politiques et des règlements pour protéger les consommateurs tout en réduisant les formalités administratives et les difficultés économiques pour nos membres et leurs clients.

Au Québec, notre association est la seule dont les membres représentent 1 500 courtiers ayant un permis de pratique au Québec et dont toutes les bannières de cabinets de courtage hypothécaire sont représentées. De plus, nos directeurs sont élus par ces membres.

C'est avec plaisir que nous vous présentons aujourd'hui notre commentaire sur le projet de règlement modifié visant à harmoniser et renforcer le traitement équitable des plaintes dans le secteur financier québécois.

COMMENTAIRE

Nos membres sont généralement satisfaits des propositions de modification. Nous estimons que le projet comme présenté dans le cadre de la consultation ne présente pas de problèmes majeurs.

Nous saluons la volonté de simplifier les règles et d'alléger le fardeau administratif pour les cabinets de courtage et les courtiers eux-mêmes.

Nous apprécions particulièrement, le fait de limiter le fardeau administratif pour les plaintes réglées de gré à gré à l'intérieur de 10 jours. Ceci va dans le sens de bien protéger le public, et d'assurer un traitement ordonné des plaintes et des récriminations.

L'extension au-delà de 60 jours pour un règlement est aussi utile, dans le cas de plaintes plus complexes. Ceci aidera à protéger le public et de s'assurer d'une résolution complète des contentieux.

Le formulaire en ligne pour la déclaration annuelle est facile d'accès et est efficace à l'usage, ce qui est un allègement que nous saluons.